

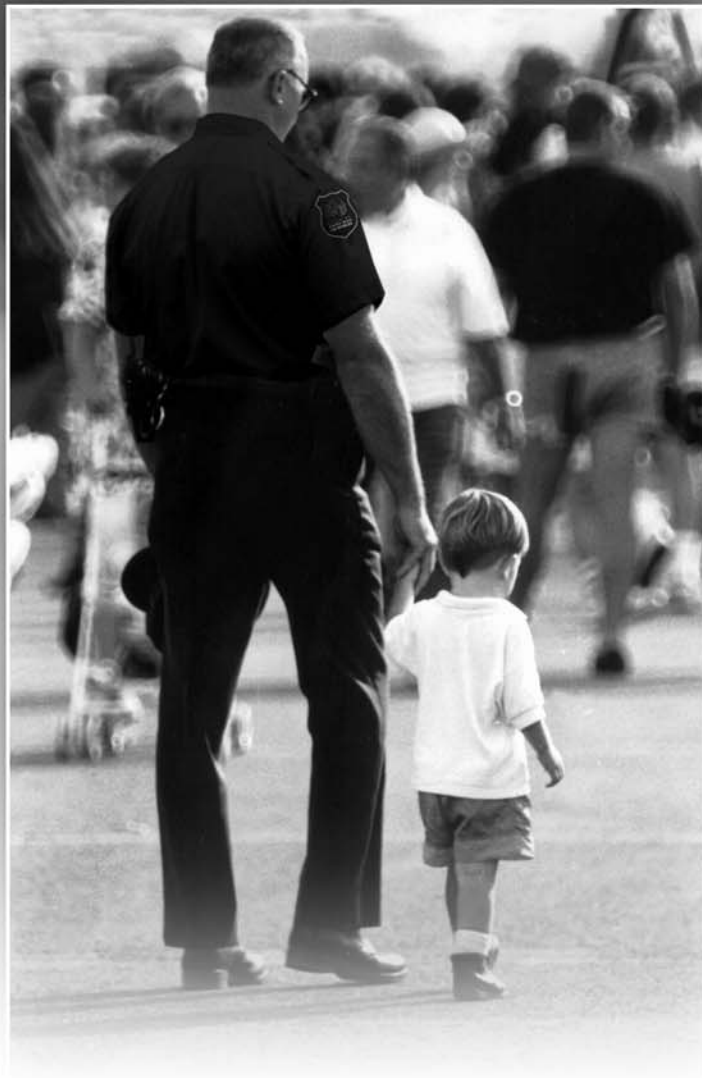
INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE

N° 28 – mai 2007

Séminaire 2005

La police et les citoyens



Colloque international francophone

INTERSECTION

Bulletin d'information et de liaison sur la police de type communautaire

Numéro 28

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police de type communautaire, *Intersection* vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet. *Intersection* publie aussi bien des articles soumis que commandés. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leur auteur. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée à condition que la source soit mentionnée. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Coordination

Caroline Mohr

Comité de rédaction

Johanne Blanchette

Benoît Dupont

Danny Johnson

Caroline Mohr

Conception et réalisation graphique

Direction des communications du ministère
de la Sécurité publique

Révision linguistique

Italiques

Adresse de correspondance

À l'attention de Danny Johnson

Intersection

Ministère de la Sécurité publique

Tour du Saint-Laurent, 4^e étage

2525, boulevard Laurier

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 644-3003

Télécopieur : 418 646-3564

Courrier électronique : intersection@msp.gouv.qc.ca

Site Internet : <http://www.msp.gouv.qc.ca>

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2007

Bibliothèque nationale du Canada, 2007

ISBN | 198-6905

Depuis sa création en 1993, Réseau INTERSECTION est un lieu d'échange et de partage de réflexions et de connaissances en matière de police communautaire. Il a acquis une expertise reconnue, grâce à la production d'un bulletin, à l'organisation d'un séminaire annuel et à la remise de ses prix d'excellence en matière de résolution de problèmes.

Réseau INTERSECTION a entrepris, depuis plus de deux ans, une réflexion stratégique qui a débouché sur des transformations majeures, l'objectif principal étant d'assurer la pérennité de ses actions de façon à conserver, sur le plan provincial, un espace de réflexion et de partage sur l'approche de police communautaire. À la suite des réflexions entreprises, il est apparu nécessaire de consolider la structure du Réseau INTERSECTION, pour assurer le renouvellement et l'apport d'idées fraîches ainsi que la consolidation des actions et des réflexions sur la police communautaire.

La transformation a, entre autres, permis de faire passer le Réseau INTERSECTION, d'un statut de regroupement sans existence légale, composé de volontaires et fonctionnant grâce au bon vouloir de ceux-ci, à celui d'organisme à but non lucratif (OBNL), légalement constitué et muni d'un conseil d'administration de premier ordre dont la composition reflète la diversité qui a caractérisé les personnes ayant contribué au Réseau INTERSECTION depuis ses débuts. En effet, c'est l'implication de personnes aux profils variés et aux expertises diversifiées, provenant notamment de corps de police, de l'École nationale de police du Québec, des milieux de l'éducation universitaire et collégiale de même que du milieu municipal et du domaine communautaire, qui a fait à la fois la force et l'originalité du réseau.

Réseau INTERSECTION s'est également doté d'une mission officielle à savoir : *de développer; de concrétiser et de promouvoir un modèle québécois de police qui s'appuie sur les composantes de l'approche communautaire en mobilisant les acteurs concernés en vue de prévenir la criminalité et de sécuriser les milieux de vie québécois.*

Pour atteindre sa mission, l'organisme s'est muni d'objectifs concrets :

- Promouvoir et soutenir la prévention de la criminalité et la sécurité des milieux de vie québécois.
- Favoriser l'échange, le réseautage et la concertation.
- Favoriser la réflexion, la recherche et le développement en matière de police communautaire.

Les efforts exigés par la réflexion stratégique ainsi que par la restructuration ont malheureusement eu pour conséquence de ralentir la cadence de publication du bulletin. Nous sommes donc heureux de vous annoncer que l'équipe du bulletin vous revient plus forte que jamais, munie d'une vision renouvelée.

Bonne lecture!

Le comité de rédaction

Photo (page couverture) : Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu

La publication d'*Intersection* est rendue possible grâce au soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec, des services de police de Laval, de Gatineau, de Québec, de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Ville de Montréal, de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada, de l'École nationale de police du Québec ainsi que du Bureau d'assurance du Canada. L'appui du Collège de Maisonneuve permet également d'assumer une partie des coûts liés aux activités du bulletin.

LA POLICE COMMUNAUTAIRE AU QUÉBEC – 15 ANS PLUS TARD

Résumé de l’allocution de Pierre Brien

Un bilan, est-ce possible?

Dresser le bilan d’un changement d’envergure est toujours risqué. Le présent exercice n’échappera pas à cette règle. Entre 1990 et 2005, le Québec et le monde ont connu des changements qui n’apparaissent sur aucun radar. Plusieurs de ces changements avaient le potentiel de faire dévier la trajectoire de la police communautaire, et quelques-uns, dont le 11 septembre et la prise de pouvoir de la droite américaine, avaient la faculté de la stopper purement et simplement. Je tenterai donc en quelques lignes de livrer le résultat des observations effectuées au cours des quinze dernières années par un réseau de personnes, résultat qui reflète assez bien l’esprit communautaire du modèle retenu par le Québec.

Il faut d’emblée préciser qu’il est difficile de tirer une conclusion unique de l’expérience québécoise. La police québécoise ne réagit pas de façon homogène aux pressions de l’environnement, surtout à cause de la disparité des mandats et des cultures. Toutefois, là où tous les corps policiers se ressemblaient au début du virage «communautaire», c’est dans leur style de gestion classique inspiré des écoles qui avaient forgé les pratiques de gestion des années soixante-dix. Pour rendre les choses encore plus complexes, les structures policières ont aussi traversé des mutations profondes entre 1990 et 2005 (réaménagement de la carte policière, qui est passée de 185 à 35 services de police, relations de travail évoluant sur de nouveaux terrains, reddition de comptes instantanée par l’entremise des médias, exigences de formation plus élevées, enjeux de sécurité intérieure et expansion du crime organisé). Ces transformations se sont produites en sus du virage communautaire, et maintenir le cap malgré ces pressions a été un défi majeur pour les tenants de l’approche.

Des repères « historiques »

S’exerçant dans un environnement social stable, le modèle policier québécois, à l’instar du modèle nord-américain, trouvait sa légitimité dans un strict encadrement social, politique et religieux. Toutefois, à compter des années soixante, l’éveil collectif du Québec aux appels d’un monde en évolution a mis ce type d’approche en conflit avec les changements sociaux qui s’opéraient. D’importantes pressions ont commencé à s’exercer sur l’appareil policier pour qu’il s’ajuste au nouveau consensus social.

La figure 1 donne un aperçu des incidents critiques qui ont marqué le déploiement de la police communautaire au Québec. On y constate facilement l’accélération des mesures prises par les organisations à compter de 1990, soit après la parution du livre vert du gouvernement canadien, *Police : défi 2000*. Bien des choses ont été dites sur ce document et sur son influence relative. Personnellement, je crois qu’il constitue un jalon important dans l’itinéraire qu’avaient

déjà emprunté plusieurs des architectes de la police communautaire au Québec. Il est d’ailleurs possible qu’il ait inspiré l’élaboration des éléments «goldsteiniens» qui ont caractérisé la police communautaire dans la majorité des modèles implantés.

Parmi les développements importants, on ne saurait passer sous silence la création du groupe Intersection en 1993. Intersection a été l’incarnation du besoin et de la volonté des milieux policier et scolaire de susciter et d’encourager le changement et d’être les témoins des développements qui avaient cours. Le groupe, la revue et le séminaire annuel ont jalonné l’évolution de la police communautaire depuis 1993. Les repères indiqués sur la figure 1 témoignent-ils du changement structurel et culturel que nous annonçons durant les années quatre-vingt-dix? Je me souviens de nombreuses discussions avec des policiers et des chercheurs et du consensus sur la période minimale de dix ans qu’il faudrait pour enraciner le changement et en récolter les fruits. Qu’en est-il aujourd’hui et comment évaluer l’atteinte des objectifs énoncés alors?

Un bilan à la lumière des quatre composantes du modèle québécois

Je propose de poser le diagnostic en fonction des objectifs du modèle et de formuler les questions pertinentes s’y rattachant.

Première composante : Établir et entretenir des liens harmonieux avec la communauté et ses composantes

- Les services de police sont-ils dotés de politiques de relations avec la communauté?
- Le profil socioéconomique et démographique est-il intégré dans la planification stratégique?
- L’assignation géographique des patrouilleurs est-elle stable, pour assurer l’établissement de liens de confiance durables?
- Les policiers connaissent-ils les forces sociales «positives» de leurs secteurs?
- Les policiers sont-ils en mesure d’interpréter les signaux lancés par la communauté à leurs supérieurs de façon à mesurer le sentiment de sécurité?
- La patrouille à pied, en vélo ainsi que d’autres options sont-elles pratiquées systématiquement?

Deuxième composante : Établir et entretenir des partenariats stratégiques

- Un diagnostic relatif à la sécurité publique, incluant un inventaire des partenaires potentiels, est-il effectué régulièrement?
- Une politique de partenariat est-elle en place pour encadrer les actions entreprises?

I SPÉCIAL COLLOQUE INTERNATIONAL 2005 I

- Tous les échelons du service sont-ils impliqués dans un partenariat utile à l'atteinte des objectifs du service?
- Qui sont nos partenaires permanents, occasionnels et ponctuels?
- Quels sont les critères d'évaluation de l'efficacité des partenariats?
- Nos partenariats sont-ils en réalité des initiatives de relations communautaires?
- Fait-on appel aux spécialistes de la prévention pour combler des postes liés à la sécurité industrielle?
- Les policiers sont-ils en mesure d'élaborer et d'appliquer des stratégies de prévention situationnelle dans leur travail?
- De quel ordre et de quelle nature sont les investissements en prévention?

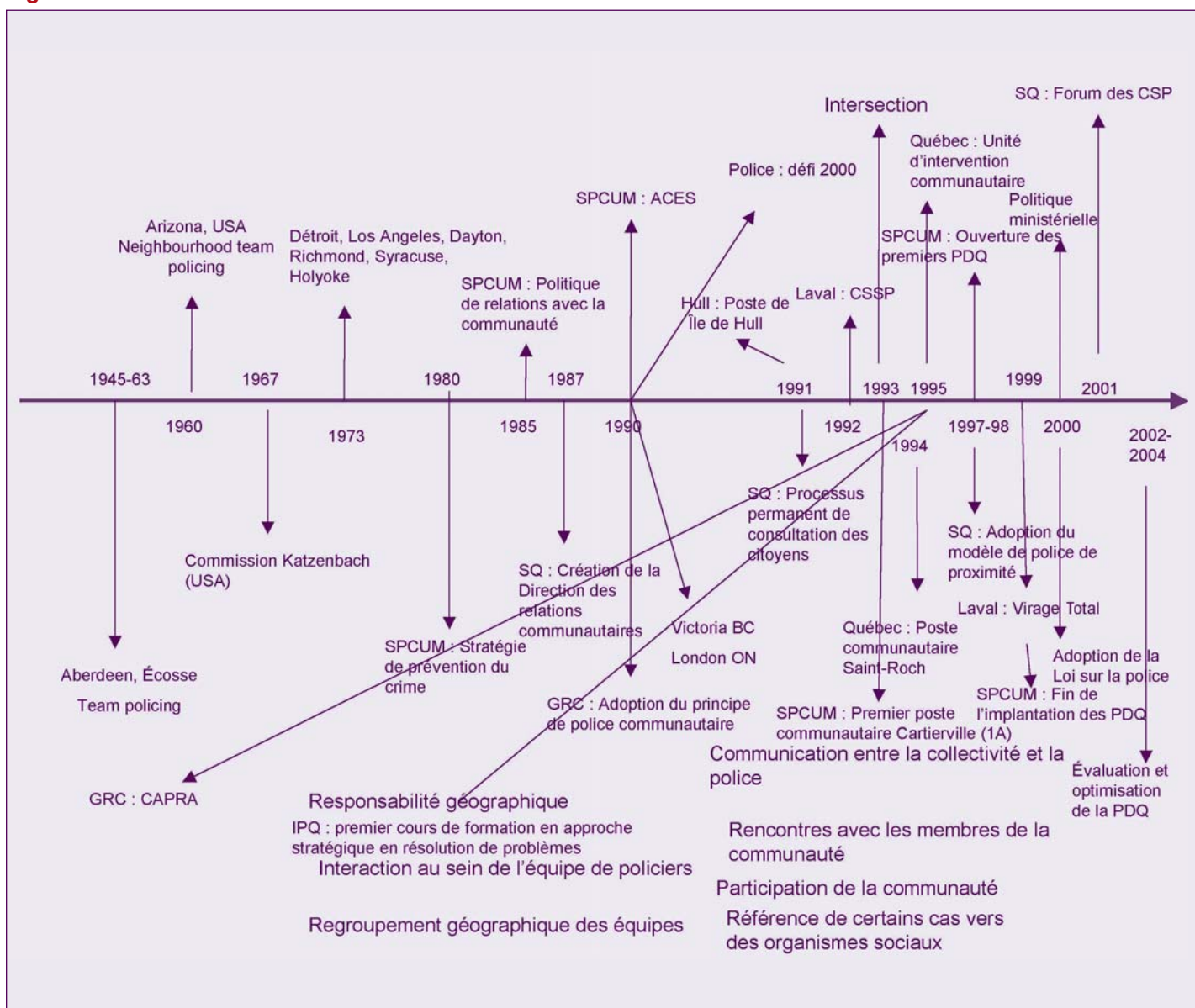
Troisième composante : Renforcement des mesures de prévention

- Comment la prévention du crime est-elle intégrée dans les pratiques policières?
- La prévention fait-elle l'objet d'un suivi organisationnel au même titre que les statistiques criminelles ou budgétaires?
- La prévention fait-elle partie des stratégies privilégiées quand un problème de criminalité survient?

Quatrième composante : Application de l'approche de résolution de problèmes

- Les systèmes d'information policière sont-ils intégrés pour fournir les alertes précoces relatives à l'émergence de problèmes?
- Les dirigeants sont-ils impliqués dans la conception et le suivi de plans d'action élaborés grâce à cette technique?
- L'analyse de l'information est-elle subordonnée aux objectifs d'organisation?

Figure 1



- Les policiers ont-ils la charge de régler des problèmes? Et les enquêteurs? Et les autres niveaux de supervision et de gestion?
- Sommes-nous en mesure d'identifier les stratégies les plus efficaces?
- Sommes-nous en mesure d'identifier les menaces contre la sécurité publique?
- Le renseignement est-il concentré sur la fonction «lutte au crime organisé»?

Des questions d'ordre plus général

Au-delà de ces questions, d'autres encore plus générales peuvent se poser:

- La mission de l'organisation reflète-t-elle l'orientation communautaire?
- La composition du service reflète-t-elle la démographie de la communauté desservie?
- La police communautaire est-elle partie intégrante de toutes les fonctions, y compris des enquêtes?
- L'évaluation de l'approche fait-elle partie du bilan annuel des organisations?
- Les indicateurs 2005 de la sécurité publique sont-ils différents de ceux utilisés avant 1990?
- Les policiers sont-ils satisfaits de leur travail, et les citoyens, des services reçus?
- Quelles sont les principales préoccupations des citoyens en matière de sécurité publique?
- Les citoyens sont-ils impliqués dans la détermination de certaines priorités par l'entremise de comités consultatifs?

Au plus fort de la période de formation qui a marqué le virage communautaire au Québec, on me demandait souvent de qualifier la profondeur des changements effectués. Attribuer une sorte de note de passage à la communauté policière dans le contexte de variété de visions et de ressources que l'on connaissait alors comportait sa part de risque, mais on pouvait se permettre de dire que la communauté policière réalisait une performance intéressante, bien que le véritable test restât celui de la durabilité du changement ainsi que de l'implication de tous les secteurs d'activité (incluant les enquêtes). Finalement, le leadership du gouvernement et des grandes organisations allait être le déterminant principal de la profondeur de la transformation de la police québécoise.

Des prédictions qui ne tenaient pas compte d'importants changements

Ce qu'il faut se rappeler surtout, c'est que l'environnement s'est modifié au-delà de toutes les prédictions réalistes de 1990. Les changements survenus n'ont pas fait disparaître les facteurs qui ont motivé la réorientation de la police nord-américaine. Toutefois, ils

ont transformé notre environnement à un point tel que le contexte dans lequel s'exerce la gestion de la police exige maintenant la prise en compte d'une réalité différente de celle à laquelle on s'attendait pour les années 2000.

Les changements de l'environnement sont nombreux, mais les plus significatifs sont les suivants:

- La mondialisation de l'économie a stimulé la circulation des personnes et des biens tout en créant des occasions de criminalité plus vastes que jamais.
- La préoccupation liée à la sécurité nationale met maintenant à contribution la capacité de veille et de prédiction des organisations policières et mobilise les ressources qui autrement seraient réservées à des fonctions policières plus classiques.
- Les changements des caractéristiques de la main-d'œuvre policière obligent à un style plus consensuel et à l'adoption d'incitatifs et d'outils de motivation différents.
- Les relations de travail évoluent, et les syndicats ont tendance à s'impliquer dans les domaines traditionnels de la gestion.
- Les technologies évoluent, et leur coût dépasse souvent les capacités policières et le cadre légal existant.
- L'évolution sociodémographique du Québec génère parfois une certaine exclusion, elle-même porteuse d'un potentiel criminel.

Tous ces facteurs sont venus rendre le virage entrepris dans les années quatre-vingt-dix encore plus essentiel, car aucun modèle de service n'offre autant de souplesse pour faire face au rythme accéléré des transformations de notre société. Présentement, nous assistons à la montée des valeurs de la droite nourrie par la conjoncture politique internationale et par une mobilisation des forces conservatrices américaines. Dans le cas de la police, cela se traduit par un recours accru aux mesures coercitives, à l'emprisonnement, aux sanctions et à la surveillance des groupes perçus comme subversifs.

Heureusement, la culture québécoise est assez résistante à ces influences, et ses institutions offrent peu d'écho à ces courants. C'est pourquoi je suis d'avis que l'expérience québécoise de police communautaire, tout en étant incomplète, est destinée à continuer de se déployer et de se développer. De plus, les problèmes d'implantation relevés en cours de route n'étaient pas dus en général au modèle lui-même, mais plutôt aux vestiges de la gestion policière classique qui avait fait les belles années de la police traditionnelle. D'ailleurs, il faut résister à la tentation de chercher les réponses dans les structures et les organigrammes. Ces étapes de planification et d'organisation interviennent après l'élaboration de la vision et appartiennent au domaine des processus. Aujourd'hui, malgré le chemin parcouru, la clé du succès repose sur le leadership d'hommes et de femmes qui oseront dire que la tâche n'est pas terminée.

LES TROIS DÉFIS DE LA POLICE COMMUNAUTAIRE

Wesley G. Skogan, Université Northeastern

Texte traduit par Benoît Dupont, Université de Montréal

Le concept de police communautaire (ou de proximité) est très populaire. Il est d'ailleurs tellement populaire auprès des élus, des directeurs de municipalité et du public que peu de chefs de police sont prêts à admettre qu'ils ne possèdent pas au moins une initiative qu'ils peuvent désigner comme telle. Dans un sondage mené en 1997 par la Police Foundation auprès de corps policiers états-unien, les grandes villes interrogées ont toutes déclaré avoir adopté ce modèle. En l'an 2000, un sondage fédéral portant sur un échantillon plus important de répondants fit apparaître que plus de 90 % des organisations policières des grandes villes déclaraient employer des agents de police se consacrant à plein temps à des tâches de police communautaire. On peut cependant s'interroger quant à la portée de telles statistiques. La police communautaire est une stratégie difficile à mettre en œuvre, politiquement risquée et relativement coûteuse. Il est facile d'échouer, et les exemples sont nombreux pour le prouver. Dans ce contexte, le rôle d'un chercheur est d'examiner ces programmes d'un regard critique afin de déterminer ce qui marche et ce qui ne marche pas, et de répertorier les raisons pour lesquelles les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous.

Comment définir la police communautaire?

La police communautaire n'est pas une liste de tactiques policières particulières telles que la patrouille à vélo, la patrouille à pied, les postes de quartier, les lettres d'information au public ou les assemblées publiques de voisinage. La police communautaire est plutôt une stratégie organisationnelle qui met en œuvre des tactiques variables d'une ville à une autre. On attribue généralement à la police communautaire trois traits dominants :

- L'engagement communautaire dans l'établissement des priorités et la mise en œuvre des réponses aux besoins de la population. Des mécanismes particuliers doivent être élaborés afin de permettre l'implication des citoyens dans des projets de collaboration avec la police.
- Le changement organisationnel, qui facilite la délégation vers le bas de l'autorité et des responsabilités. Ce changement organisationnel met l'accent sur l'orientation géographique du travail policier sur le plan local.
- L'adoption de la résolution de problèmes comme stratégie d'action. Cette expansion du mandat policier exige la mise en place de nombreux partenariats avec d'autres services municipaux et des groupes communautaires qui partagent leur savoir local. Cette approche vise à modifier le cadre de référence actuel du travail policier – qui repose sur le traitement des appels – pour introduire une nouvelle unité de mesure: le problème. Les organisations policières ne disposent toutefois pas encore de systèmes d'évaluation et de gratification capables de prendre en compte cette nouvelle orientation.

L'implantation de la police communautaire se fait cependant rarement sans rencontrer de résistances, ce qui complique sa mise en œuvre et peut limiter sa portée.

Première résistance : la communauté peut hésiter à s'engager dans la réforme

D'abord, les habitants les plus pauvres et ceux appartenant aux minorités visibles se sentent, pour des raisons historiques, peu enclins à collaborer avec la police, qu'ils perçoivent souvent comme arrogante et brutale. Ces segments de la population craignent le profilage racial et s'inquiètent du sort qui est réservé à leurs jeunes adolescents lorsqu'ils sont arrêtés par la police. Certaines organisations communautaires adoptent d'ailleurs délibérément une attitude critique à l'égard de la police, faisant en cela écho aux craintes de leurs membres. Alors que leurs activités ont longtemps consisté à s'assurer que les abus policiers étaient sanctionnés de manière appropriée, elles doivent maintenant tisser des liens de collaboration avec leur ancien « adversaire ».

La peur constitue également un obstacle de taille. Les habitants des quartiers où règne une forte criminalité craignent souvent que leur volonté de se mobiliser et de collaborer avec la police leur attire des représailles de la part de leurs voisins ou de groupes criminels. Ils évitent d'être aperçus en compagnie de policiers, au cas où ces rencontres seraient interprétées comme des actes de délation. Le découpage administratif policier ne correspond pas toujours à la géographie sociale d'une communauté, ce qui peut devenir une source de tensions quand des populations appartenant à des groupes ethniques ou à des strates sociales différentes sont amenées à se côtoyer au sein de programmes communautaires.

De plus, la police ne dispose pas d'une expertise très développée en matière de « marketing social ». La tradition est plutôt d'empêcher la divulgation de l'information que de travailler de concert avec la presse. Mais, sans un effort de communication soutenu, les résidents ont peu de chances de comprendre les stratégies de police communautaire et d'y adhérer. En effet, leur nouveau rôle dans la coproduction de la sécurité leur confère des responsabilités dans la résolution des problèmes, l'établissement de priorités qui dépassent leurs seuls intérêts personnels et le contrôle des nouvelles tâches confiées à la police. Ces nouvelles activités et le jargon qui les accompagne impliquent des efforts d'éducation citoyenne qui dépassent les capacités réduites de la police. Malgré cela, les communautés doivent être épaulées, et les résidents peuvent jouer un rôle important dans la prévention de la criminalité. Ils peuvent également offrir un soutien politique lorsque l'avenir d'un programme de prévention est remis en question. Malheureusement, les administrations municipales ont souvent l'habitude de ne pas tenir leurs promesses et de ne pas se préoccuper des besoins à long terme des communautés en difficulté, ce qui génère au sein

de la population un scepticisme légitime vis-à-vis des nouveaux programmes qui lui sont proposés et inhibe la mobilisation des capacités locales.

Deuxième résistance : la police peut hésiter à s'engager dans la réforme

La réticence au sein des organisations policières émane aussi bien des patrouilleurs que des superviseurs ou des gestionnaires.

Les **patrouilleurs** n'apprécient pas l'intrusion de « civils » qui « ne peuvent pas vraiment comprendre le travail policier ». Ils éprouvent un certain ressentiment à l'égard des civils chargés de planifier et d'évaluer leurs tâches, et les stratégies conçues par leurs supérieurs hiérarchiques sont souvent jugées « déconnectées de la réalité de la rue ». Les policiers craignent également que les initiatives de police communautaire soient prises en otage par des résidents qui cherchent à instrumentaliser la police, notamment au service des intérêts de promoteurs immobiliers ou de la classe moyenne. La police communautaire est perçue comme un enjeu « politique » qui disparaîtra après les prochaines élections, ou comme une variante du travail social trop éloignée du vrai travail policier pour être prise au sérieux.

Les **superviseurs** sont quant à eux préoccupés par les transformations que la police communautaire imprime sur les relations hiérarchiques et leur autorité. De nouvelles approches telles que le *coaching* ou le mentorat se substituent aux styles traditionnels de commandement, et la décentralisation de la prise de décision leur retire une partie de leur pouvoir. Ils sont également incertains quant à l'étendue du pouvoir discrétionnaire qui doit être concédé aux patrouilleurs. Enfin, le fait qu'ils n'aient pas pratiqué la police communautaire mais qu'on leur demande d'en faciliter l'implantation est une source de stress que les possibilités réduites de promotion (en raison de l'aplanissement de la structure hiérarchique) ne font qu'aggraver.

Les **gestionnaires** mettent pour leur part leur carrière en jeu. Les élus souhaitent que les programmes de police communautaire soient implantés rapidement et à bas coûts, mais leurs attentes sont élevées et, en cas d'échec, certains gestionnaires policiers devront en payer le prix et démissionner ou prendre leur retraite. Les gestionnaires craignent également que le pouvoir discrétionnaire accru consenti aux policiers en uniforme ne génère de la corruption et des abus d'autorité.

Troisième résistance : il peut s'avérer difficile d'impliquer la municipalité

Les élus municipaux hésitent à s'impliquer dans l'implantation de la police communautaire tout en devant donner l'impression qu'ils agissent, en raison de la popularité de cette stratégie. Cette réticence est d'abord liée aux relations parfois complexes entre le

pouvoir politique et les services de police, relations que les élus ne souhaitent pas compliquer davantage en imposant une réforme organisationnelle. La police communautaire est une stratégie qui exige un fort degré de coordination avec l'ensemble des services municipaux, et les politiciens locaux ne souhaitent pas toujours procéder à une refonte de leur administration. La police communautaire peut également devenir un tremplin politique pour de nouveaux prétendants aux plus hautes fonctions municipales : de nombreux chefs de police états-unien ont utilisé leurs succès en matière de police communautaire comme argument électoral afin de se faire élire maires. Cette reconversion de dirigeants policiers dans la politique n'est pas nouvelle, mais, cette fois-ci, le discours utilisé joue sur un registre « progressiste ». Je fais souvent remarquer qu'à Chicago, la police est peut-être devenue une « nouvelle machine politique » : les policiers font du porte-à-porte, ils offrent des services à la communauté, ils mobilisent les résidents par le moyen de réunions et de défilés, ils résolvent les problèmes de la population et ils organisent des activités destinées aux jeunes. Les assemblées de quartier (*beat meetings*) sont un bon moyen de se faire connaître et de se constituer une base électorale, et les citoyens qui sont fortement impliqués dans la police communautaire rendent les politiciens traditionnels « nerveux ».

La police communautaire : une stratégie difficile à mettre en œuvre mais qui a encore de beaux jours devant elle

En dépit des réductions budgétaires qui l'ont frappée ces dernières années, la police communautaire reste plus que jamais d'actualité : elle est en phase avec d'autres changements organisationnels et sociaux tels que l'importance prise par le service à la clientèle ou la tendance à la décentralisation et au raccourcissement de la chaîne hiérarchique. La police communautaire peut également encore assurer une progression de carrière rapide aux gestionnaires policiers qui réussissent sa mise en œuvre. Elle dispose d'appuis importants parmi les nouveaux acteurs de la sécurité : les organismes communautaires, les groupes de citoyens concernés et les groupes actifs dans le domaine de la prévention sociale. La police communautaire offre des solutions à la crise de légitimité qui frappe de nombreuses villes américaines : elle promet de réduire le fossé qui sépare la police des citoyens, d'unifier plutôt que de diviser, de faire en sorte que la police se mette au service du public plutôt que l'inverse, et de répondre aux préoccupations de la population autrement que par l'arrestation et l'incarcération. La plupart des discours sur la criminalité prononcés dans la sphère politique américaine sont destinés à un auditoire qui n'est pas exposé à ce type de problème. Les politiques publiques qui en découlent s'appuient essentiellement sur un recours plus intensif à l'incarcération. La police communautaire a au contraire pour objectif de soutenir ceux qui souffrent des conséquences quotidiennes de la criminalité.

Méthodologie

Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

Situation :

définition du problème et des facteurs environnants.

Analyse :

ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

Réponse :

solution adoptée et plan d'action élaboré.

Appréciation / évaluation :

efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements nécessaires.

Définition et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux aura un code indiquant la nature du problème et son niveau de complexité. Quatre catégories ont été retenues, soit :

Criminalité :

cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté (C-001 à ...)

Sécurité routière :

cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière (S-001 à ...)

Désordre (et problèmes sociaux) :

cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions policières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

Insécurité (sentiment d') :

cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à déterminer le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portée des actions et informations utiles. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

Niveau micro :

Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui ne concerne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

Niveau intermédiaire :

Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants-clés de la communauté.

Niveau macro :

Le problème augmente en gravité et devient plus complexe. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.

Projet REBONDI

Service de police de la Ville de Montréal

s i t u a t i o n

Plusieurs crimes violents ont été commis à l'été 2004 sur le territoire de la ville de Montréal. En effet, à partir du mois d'août, une série de crimes de ce type, rapportée dans les médias, a contribué à augmenter le sentiment d'insécurité de la population. Le 5 août, lors d'une tentative de meurtre par fusillade face à un marché haïtien, une personne a été blessée par balle, et plusieurs projectiles ont été lancés, dont l'un dans un véhicule où il y avait un enfant. Le 6 août, une autre fusillade a eu lieu, au cours de laquelle une personne a été atteinte dans le dos. Cet événement impliquait deux gangs de rue. De plus, le 8 août, une altercation entre gangs de rue lors d'un baptême haïtien a fait deux victimes poignardées au thorax et aux jambes. Ces trois événements étaient particulièrement préoccupants compte tenu de leur fréquence, du degré de violence manifesté, de l'atteinte à l'intégrité physique de personnes innocentes et du mutisme de la population touchée, qui hésitait à signaler les événements aux policiers par peur de représailles. Par ailleurs, on a remarqué que plusieurs des victimes étaient elles-mêmes membres de gangs de rue et offraient très peu de collaboration à l'enquête.



Étant donné le caractère violent de ces crimes et le sentiment d'insécurité généré chez la population, la section Intervention jeunesse et prévention Nord du Service de police de la Ville de Montréal a mis en place le projet *Noyau*, de nature répressive, dont l'objectif premier est de s'attaquer aux membres en règle des gangs de rue. Parallèlement, des actions de prévention, de sensibilisation et

de rapprochement se sont poursuivies à l'endroit de la population et plus particulièrement des familles et des jeunes. C'est donc dans une perspective de prévention chez les jeunes que le projet *Rebondi* a pris naissance afin de diminuer l'ampleur du phénomène de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue en s'attardant aux problèmes liés à la délinquance juvénile.

a n a l y s e

Le phénomène des gangs de rue a une portée internationale et affecte principalement les milieux urbains. Au Québec, il est en constante évolution depuis les dix dernières années; il est influencé par le modèle américain des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Le type de criminalité qui lui est associé est généralement dirigé contre les personnes, allant des voies de fait simples à la tentative de meurtre. Selon les écrits consultés, les jeunes à risque sont des garçons dans 90% des cas, âgés de 14 à 25 ans, et plusieurs sont issus de communautés culturelles récemment immigrées au Canada

et de milieux sociaux défavorisés. Ceux qui sont attirés par les gangs de rue sont d'abord des jeunes en détresse, et leur désir d'appartenance à un gang est symptomatique de cet état. Ils sont, pour une majorité, fréquemment exposés à des facteurs de risques individuels et environnementaux, lesquels ont contribué à leurs difficultés.

Montréal est composée d'une population extrêmement cosmopolite où le taux de nouveaux immigrants est élevé. Ces nouvelles populations sont peu familières avec les pratiques et les mœurs du Québec. Si ces populations ne s'opposent pas toujours

directement aux pratiques policières, ces dernières génèrent néanmoins chez elles une certaine incompréhension. Ainsi, les habitants d'immigration récente de plusieurs régions du Grand Montréal perçoivent difficilement le bien-fondé de certaines interventions policières. Réciproquement, certains policiers éprouvent des réticences à gérer les comportements et attitudes de citoyens issus de minorités culturelles. Tout cela baigne, par ailleurs, dans une atmosphère de criminalité liée, en partie, aux gangs de jeunes, dont un certain nombre appartiennent à ces minorités.

I ARTÈRE PRINCIPALE I

Insécurité (sentiment d')

Le cœur du problème réside dans l'incompréhension réciproque entre les communautés culturelles et les services policiers. Bien que de nombreuses réunions aient lieu entre des associations culturelles et des représentants

du service de police, la présence de la police sur le terrain est irrégulière – soit rare, soit intense – et prend presque toujours place dans une perspective d'intervention policière classique. Cette incompréhension réciproque

diminue l'efficacité des interventions policières et augmente les risques d'échauffourées avec la population. Il se crée un cercle vicieux dans lequel gravitent et se renforcent les frustrations et les tensions.

r é p o n s e

Rebondi est un projet de type communautaire qui s'inscrit dans les orientations stratégiques et organisationnelles du Service de police de la Ville de Montréal. Il vise à travailler plus largement les relations entre la police et les communautés culturelles, notamment les minorités visibles. Ce projet facilite et renforce l'approche des policiers en leur permettant de nouer des contacts avec les jeunes, notamment les jeunes des communautés culturelles, d'une façon proactive et en dehors d'une intervention policière classique.

Les ballons disposés dans les coffres arrière des autos patrouilles permettent aux policiers

d'établir un premier lien avec un jeune au moment qu'ils jugent opportun. Ces ballons peuvent être offerts dans des contextes formels ou informels (à un enfant témoin de violence de la part des parents, lors d'une patrouille à pied, d'une visite dans un parc, d'une visite dans une école, etc.). Il n'est pas nécessaire que l'intervention soit faite lors d'une activité structurée, elle peut être faite dans une initiative personnelle, un geste spontané.

Les objectifs visés par le projet *Rebondi* sont :

- améliorer les relations entre les policiers et les jeunes des communautés culturelles;

- réduire les tensions lors d'interventions policières.

Le projet *Rebondi* mise sur une intervention communautaire efficace sur le terrain parce qu'il ne s'agit pas pour le policier d'intervenir lors d'une situation de crise. Ce projet permet l'échange entre les policiers et les jeunes afin de faciliter une véritable écoute et une compréhension mutuelles. Pour l'année 2005, les 21 postes de quartier des régions Nord et Est ont pris part à ce projet.

é v a l u a t i o n - a p p r é c i a t i o n

Grâce au soutien financier de partenaires tels que les Caisses populaires Desjardins et le ministère du Patrimoine canadien, on a pu distribuer 2 040 ballons de soccer et de basket-ball aux postes de quartier des régions Nord et Est ainsi qu'aux sections Intervention jeunesse de ces deux régions pour la phase 1 du projet, qui a eu lieu en 2005. Pendant la phase 2, en 2006, on prévoit doter chacun des 39 postes de quartier des quatre régions de cent ballons chacun. La phase 3, en 2007, permettra de consolider les actions entreprises en distribuant de nouveau cent ballons dans tous les postes de quartier du service de police. Le Centre des jeunes l'Escale 13/17 a assuré la coordination de la phase 1 du projet.

Voici quelques situations où les policiers ont eu recours au ballon :

- rencontres communautaires et interculturelles;
- clinique siège de bébé;
- appel de deux jeunes concernant des individus qui filmaient une cour d'école;
- description d'un suspect (qui a été retrouvé) donnée par un jeune qui ramassait des objets dans un abri Tempo;
- enfant témoin de violence conjugale affecté par la situation;
- bande de jeunes en conflit avec une autre bande;
- enfant témoin d'un vol qualifié;
- rapprochement entre policiers et jeunes de milieux défavorisés et démystification du travail policier;

- renforcement positif et reconnaissance de bons comportements;
- activités sportives et activités parascolaires.

Environ 2 000 jeunes ont profité du projet en 2005.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Manon Laflamme,
codirectrice de l'Escale 13/17
Téléphone : 514 998-9575

Linda McInnis,
agente de concertation
Section Intervention et prévention
jeunesse Nord
Service de police de la Ville de Montréal
Téléphone : 514 280-0486

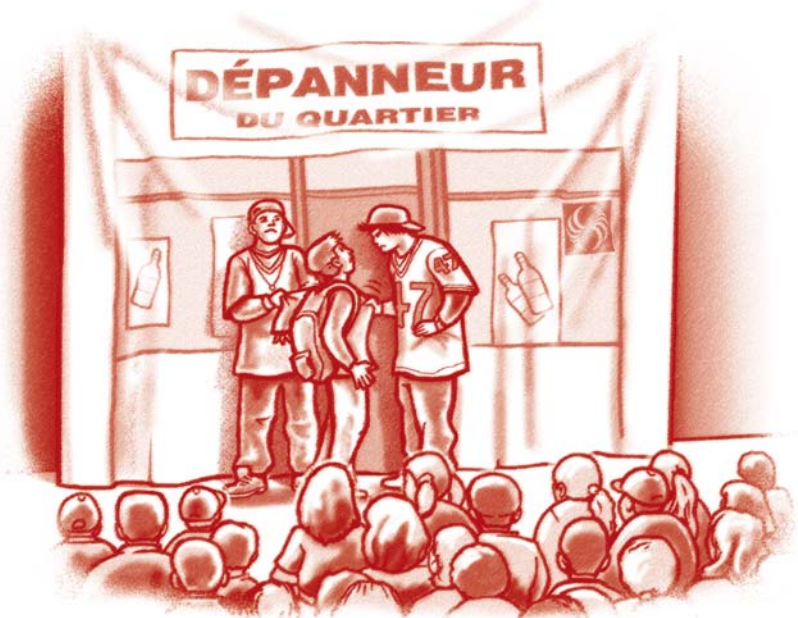
PIÈCE DE THÉÂTRE CONTRE LA VIOLENCE

Service de protection des citoyens de la Ville de Laval

s i t u a t i o n

Depuis le début de l'année scolaire 2002-2003, le Service de protection des citoyens de la Ville de Laval recevait de nombreuses plaintes de parents et de directions d'écoles primaires concernant l'augmentation de différents crimes comme le taxage, l'intimidation, la violence physique et verbale, et la consommation de drogue, de cigarettes et d'alcool. Ces problèmes se présentaient non seulement à l'école, mais dans les parcs, dans la rue et aux alentours des dépanneurs. Il fallait intervenir avant que les choses ne deviennent incontrôlables. De plus, il était important d'agir pour réduire le sentiment d'insécurité et les nombreux déplacements policiers liés à ces comportements.

Durant le temps nécessaire pour analyser plus en profondeur la situation et y trouver des réponses adaptées, des policiers ont donné des conférences dans les écoles. En outre, les appels au service de protection des citoyens signalant une des situations



mentionnées plus haut ont été pris en charge par la médiation ou par des mises en accusation, selon les situations. Les

directions des écoles, quant à elles, ont appliqué de façon plus rigoureuse leur code de vie.

a n a l y s e

Les élèves, les parents, la direction des écoles concernées, les professeurs, les policiers, le système judiciaire, la Direction de la protection de la jeunesse et même les intervenants sociaux sont touchés par un tel problème. En effet, les élèves sont concernés par la situation comme victimes, témoins ou agresseurs. Les parents des victimes font face aux crimes que leur enfant a subis, et les parents des agresseurs font face à la dure réalité du crime commis par leur enfant, qui risque de déjà hypothéquer son avenir. Les directions des écoles se doivent d'intervenir auprès des élèves, d'aviser les parents et même la police. Les policiers, quant à eux, ont la charge de répondre aux plaintes et d'intervenir. Le système judiciaire se met en branle si l'agresseur est mis en accusation. La Direction de la protection de la jeunesse est également impliquée dans le processus

auprès des jeunes agresseurs et de leurs parents. Quant aux intervenants sociaux, ils agissent auprès des victimes, des agresseurs ainsi que de leur famille.

Jusque-là, quand une situation liée au taxage, à l'intimidation ou à d'autres comportements ciblés venait à la connaissance des directions d'école, elles la signalaient directement à l'agent d'intervention communautaire de leur secteur dans les cas moins urgents, et aux agents de la gendarmerie quand la situation nécessitait l'intervention la plus rapide possible. Dans ces cas, l'information était par la suite transmise à l'agent d'intervention communautaire afin d'assurer la concentration des renseignements.

On a analysé la situation en puisant dans le Module d'information policière (MIP), dans les échanges d'information et dans les copies de rapports à l'agent d'intervention

communautaire. Cet agent était en mesure de constater l'augmentation de la criminalité par les cas rapportés. Malheureusement, ces sources ne renseignent pas sur les situations non rapportées à la police.

Les interventions privilégiées dans le passé consistaient à faire donner des conférences aux élèves par l'agent d'intervention communautaire, à diffuser des documents audiovisuels de sensibilisation et à intervenir sur chaque cas rapporté à la police par la médiation, la rédaction de rapports et des accusations. Il paraissait important de trouver un autre moyen pour lutter contre ces crimes et éduquer les jeunes, puisque les efforts antérieurs n'avaient guère porté fruits. Le manque d'information des parents et des élèves, la banalisation des crimes, le manque de contrôle parental et le manque d'outils sont des éléments qui favorisaient le maintien du problème.

I ARTÈRE PRINCIPALE I

Désordre (et problèmes sociaux)

r é p o n s e

L'objectif principal de la démarche était initialement de réduire la criminalité et de sensibiliser les jeunes du primaire en leur faisant prendre conscience de la gravité de ce phénomène avec une méthode nouvelle qui les accrocherait davantage de sorte que le message serait mieux reçu et enregistré et que les comportements se modifieraient. En effet, lorsqu'un policier ou un intervenant donne une conférence, il est très difficile de capter l'attention des élèves durant toute la présentation. Il paraissait important de s'attaquer à cette difficulté dans la communication du message. Il fallait donc trouver un moyen de le faire passer d'une façon originale et captivante. L'idée retenue à cet effet a été de diffuser l'information par l'entremise d'une pièce de théâtre. De plus, afin d'atteindre de façon plus marquée les élèves du primaire, nous avons pensé faire jouer cette pièce par des pairs, soit des élèves du secondaire, sachant que les jeunes du primaire s'identifient beaucoup à eux.

On a donc impliqué deux classes d'art dramatique de la cinquième secondaire d'une école anglophone (aucune école francophone n'offrait le cours d'art dramatique). Ceux-ci, selon les instructions de l'agent d'intervention communautaire, avaient comme devoir de monter une pièce de théâtre avec différents scénarios sur les crimes visés. Ils étaient supervisés par leur professeur d'art dramatique, et leur implication comptait pour un travail scolaire. Cette pièce a été présentée aux élèves de la cinquième et de la sixième année du primaire.

L'agent d'intervention communautaire s'est impliqué en allant rencontrer les élèves d'art dramatique pour leur soumettre le projet, les soutenir dans leur démarche et rencontrer les directions des quatre écoles primaires anglophones de son secteur pour la présentation de la pièce. Il a également été présent lors des représentations, en avril 2003.

La direction de l'école secondaire a trouvé des fonds pour la fabrication des décors, pour l'autobus scolaire nécessaire aux déplacements dans les écoles primaires et pour payer les dîners des acteurs. Les présentations ont été filmées. Le professeur d'art dramatique a pris le projet à cœur et a été très actif dans son élaboration. La pièce a non seulement été jouée à Laval, mais également dans une école de Deux-Montagnes.

Compte tenu que, dans le secteur ciblé, la seule école qui donnait le cours d'art dramatique au secondaire était anglophone, la pièce de théâtre a été montée en anglais et présentée aux quatre écoles primaires anglophones. Le nombre d'appels faits au 911 par les quatre écoles où la pièce a été présentée ainsi que les commentaires des directions des écoles et des patrouilleurs ont été les indicateurs retenus pour vérifier si les objectifs avaient été atteints.

é v a l u a t i o n - a p p r é c i a t i o n

Nous avons pu constater en deux mois une baisse d'environ 98% des appels et des cas rapportés dans ces quatre écoles primaires. De plus, non seulement notre but a été atteint auprès des jeunes du primaire, mais cette pièce a été bénéfique aux acteurs, qui ont eu l'occasion de prendre conscience de leur cheminement de vie jusqu'à présent. Le projet se continuera annuellement afin que chaque élève de ces quatre écoles voit une représentation. Lorsque d'autres écoles secondaires du secteur donneront le cours

d'art dramatique, nous leur proposerons de monter une pièce en français et de la jouer devant les élèves du primaire francophones. Notons qu'en plus d'être efficace, ce projet a coûté très peu. Aucun temps supplémentaire n'a été nécessaire, les jeunes ont joué bénévolement pendant leurs heures de cours.

Ceux qui sont intéressés à reproduire ce type de projet peuvent obtenir une cassette auprès de l'agent d'information communautaire concerné.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les agents d'intervention communautaire du poste de quartier Chomedey du Service de protection des citoyens de la Ville de Laval.

Téléphone : 450 978-6830

PROTOCOLE DE COMMUNICATION ET D'INTERVENTION POLICE-ORGANISMES

Régie intermunicipale de police Roussillon

s i t u a t i o n

Depuis près de cinq ans, nous éprouvions des problèmes sur le territoire du CLSC Kateri avec des groupes de jeunes qui enfreignaient différents règlements et lois. Trois services de police couvraient alors ce territoire. Les interventions des différents milieux (police, maisons des jeunes, travailleurs de milieu, service de loisirs) ne faisaient que déplacer le problème, le tout causant des frustrations de part et d'autre.

Lors des réunions des différentes tables de concertation jeunesse du territoire, des partenaires rapportaient avoir des besoins et des questionnements, et éprouver des difficultés relativement aux interventions policières faites auprès de leur organisme respectif. Ils relevaient notamment les problèmes suivants :

- perte de confiance envers les services policiers, perte de crédibilité de la police;
- sentiment que la situation avec les jeunes se dégradait;
- plusieurs problèmes seulement déplacés et non réglés;
- nombreuses infractions à des lois et à des règlements commises par des jeunes;

- augmentation du sentiment d'insécurité des citoyens;
- insuccès d'activités organisées à cause de dédoublements;
- baisse de la valeur foncière des secteurs visés;
- pression de la part des médias si aucune solution n'était apportée aux problèmes précédents.

Comment favoriser une intervention plus adéquate auprès des jeunes dans les différentes situations qui requièrent une intervention policière, par exemple le taxage, la flânerie, le fait de troubler la paix, les méfaits, la consommation de psychotropes, la vente de stupéfiants, l'intimidation, les fugues et autres, en continuité avec les autres intervenants jeunesse et en les soutenant? Il paraissait évident qu'il fallait trouver une solution au manque de communication entre les diverses organisations concernées par l'intervention auprès des jeunes.

Durant le temps nécessaire pour trouver une solution à cette situation, des responsables ont été nommés au sein des services de police pour faire le lien entre les organismes

et leur organisation respective, et entre chaque organisation policière. De plus, on a tenu des réunions mensuelles à partir du 10 février 2000 afin d'élaborer un protocole de collaboration visant à établir des liens de communication et à rapprocher les différents partenaires.

Du côté policier, deux volets ont également été mis en place : la prévention et la répression. En matière de prévention, on a sensibilisé les patrouilleurs à la situation afin qu'ils portent une attention particulière aux lieux qui étaient l'objet de critiques négatives (parcs, écoles, maisons des jeunes, commerces et terrains vacants) afin de bien cerner les jeunes en cause et de pouvoir les mettre en contact avec les intervenants concernés (travailleurs de milieu et maisons des jeunes). Sur le plan de la répression, les policiers délivraient des constats d'infraction aux lois et règlements municipaux lorsqu'il y avait lieu afin de signifier clairement que ces comportements n'étaient pas tolérés.

a n a l y s e

Plusieurs personnes étaient touchées par le problème. Les corps de police (Sûreté du Québec, Sûreté municipale de La Prairie et Régie intermunicipale de police Roussillon) étaient concernés à cause des nombreuses interventions répétitives, du temps supplémentaire, du fait que la crédibilité de la police était mise en cause et du risque d'affrontement avec les contrevenants. Dans les maisons de jeunes présentes dans quatre des sept municipalités du territoire, on constatait une baisse de fréquentation due au sentiment d'insécurité

des jeunes, la présence de jeunes intoxiqués, des attroupements et des comportements discutables, l'insuccès d'activités organisées, la perte de leur crédibilité auprès de la population et la perte possible de subventions. Les travailleurs de milieu, pour leur part, dénotaient une perte de contrôle des endroits fréquentés par les jeunes, une perte de leur crédibilité aux yeux des jeunes et le fait qu'ils étaient parfois en danger. Les répercussions ressenties dans les écoles étaient la détérioration de l'image de l'école, le décrochage scolaire ainsi que les coûts

de réparation à la suite des méfaits commis. Enfin, à l'organisme de justice alternative Benado et dans les centres jeunesse, on assistait à une hausse de la clientèle délinquante, à une baisse d'efficacité des services offerts par manque d'intervenants et à l'augmentation des coûts d'exploitation due à l'embauche d'intervenants additionnels.

Un questionnaire a été distribué aux partenaires travaillant auprès des jeunes afin de connaître leurs besoins et leurs attentes à l'égard d'une entente de partenariat. Les rôles des différents acteurs, le principe de

I ARTÈRE PRINCIPALE I

fonctionnement des différentes organisations, le contexte dans lequel il est judicieux de faire appel aux services de la police sont toutes des questions que les intervenants désiraient clarifier. Le questionnaire a mis

en lumière que la majorité des remarques concernait la police. En effet, il est difficile pour les policiers d'intervenir efficacement s'ils ne sont pas au courant des activités organisées pour les jeunes dans les diffé-

rentes municipalités. Le manque de communication entre les trois corps de police et les partenaires ressortait à nouveau comme étant le problème essentiel.

réponse

Les objectifs poursuivis dans cette résolution de problèmes étaient :

- établir des liens de communication avec les partenaires afin de diminuer les troubles et les incidents répétitifs causés par des jeunes de dix à vingt ans sur tout le territoire du CLSC;
- rétablir le sentiment de sécurité des citoyens;
- rendre les citoyens satisfaits de leur service de police;
- améliorer l'efficacité des interventions policières.

Pour atteindre cet objectif, on a organisé, en 2000, avec l'aide de l'organisatrice communautaire du CLSC Kateri, une première rencontre avec les partenaires : écoles primaires et secondaires, maisons de jeunes, organismes de justice alternative, CLSC, services de police municipaux et provincial couvrant le territoire et ses municipalités. Il a alors paru pertinent de mettre en place un comité de travail pour l'élaboration d'un protocole d'intervention police-organismes

afin d'assurer un sens commun aux actions entreprises et de mieux comprendre les rôles et responsabilités des différents intervenants.

À partir de documents comme le cadre de référence *Présence policière dans les établissements d'enseignement*, le comité a d'abord défini des principes directeurs et des objectifs plus précis, et clarifié les rôles de chacun. Il a été déterminé que des rencontres mensuelles seraient nécessaires pour maintenir l'intérêt et la motivation des partenaires. Les rencontres pourraient être espacées afin de faciliter le travail en sous-comité. Bien entendu, établir une telle entente de partenariat était un travail à long terme et nécessitait un engagement continu de la part des participants.

Voici en résumé les tâches dévolues à chacun.

Corps policiers : détermination de cibles de travail en fonction des critiques négatives reçues sur certains lieux causant problème, sensibilisation des patrouilleurs à ces « cibles », formation des policiers en résolution de problèmes et à l'approche

communautaire, création de différents formulaires de plaintes, mise en place de projets locaux.

Maisons des jeunes : sensibilisation des jeunes aux comportements jugés non acceptables, diffusion d'un programme des activités, information sur les moyens de communiquer avec les policiers lorsque nécessaire.

Travailleurs de milieu : sensibilisation des jeunes, inventaire des endroits causant problème, information sur les moyens de communiquer avec les policiers lorsque nécessaire.

Écoles : information des jeunes sur les activités des partenaires, accès des partenaires aux étudiants pour diffuser l'information et les rencontrer.

Benado et centres jeunesse : création d'un mini bottin de ressources pour les jeunes, diffusion du bottin, conférences sur le système judiciaire pour les parents et les adolescents.

évaluation - appréciation

À la suite de nombreuses rencontres, on a officiellement lancé le *Protocole de communication et d'intervention Police/Organismes* le 29 novembre 2001. Élaboré à partir de principes directeurs liés à la concertation, à la prévention, à l'éducation, à la cohérence, à la confidentialité et à la résolution de problèmes, il permet d'assurer une plus grande sécurité des milieux de vie des jeunes ainsi que le respect de leur intégrité.

Aux 21 signataires initiaux, de nombreux autres se sont ajoutés, pour un total de 35. En annexe du protocole, on trouve des renseignements particuliers sur les heures d'ouverture des organismes signataires, leurs personnes-ressources ainsi que leurs numéros de téléphone. Un responsable du protocole

a aussi été nommé dans chaque organisme. Advenant un problème particulier, on peut communiquer avec celui-ci directement sans attendre les réunions de mise à jour.

Des réunions sont prévues trois fois par année (octobre, février et mai) afin que les partenaires puissent échanger sur diverses situations rencontrées ou à prévoir, sur des interventions policières et sur des actions de collaboration afin d'assurer une meilleure sécurité de la communauté. C'est à cette table du protocole que différents projets ont été lancés, comme le projet PARC, le *Rapport et suivi de plaintes au service de police*, le *Formulaire d'autorisation pour la divulgation des renseignements nominatifs au CLSC Kateri*, pour n'en nommer que quelques-uns.

Chacun des responsables des organismes est chargé de faire connaître cet outil de travail qu'est le protocole aux employés et aux intervenants. Depuis la réorganisation de la carte policière en 2002, la Régie intermunicipale de police Roussillon couvre tout le territoire du CLSC Kateri. Cela a facilité l'uniformisation des renseignements et des interventions faites auprès des jeunes et des partenaires.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**René Fleury, policier-préventionniste
Régie intermunicipale de police Roussillon
Téléphone : 450 638-0911, poste 443**

LES TEXTES DU COLLOQUE

Le programme du colloque a permis à plus d'une soixantaine de conférenciers, chercheurs et praticiens de partager avec les participants les résultats de leurs recherches, évaluations et expériences les plus récentes. Afin d'assurer une diffusion aussi large que possible des savoirs, la plupart de ces communications sont publiées sur le site du Centre international de criminologie comparée selon un

classement thématique et alphabétique. Pour vous donner une idée de ce que vous pouvez retrouver sur ce site, et aussi pour vous mettre l'eau à la bouche, nous reproduisons ici la liste par thème des présentations. Bonne lecture !

Adresse du site : www.cicc.umontreal.ca/activites_publicques/colloques/police_citoyens/colloquethemes.htm

Community Policing: Can it Work?

Wesley Skogan
Benoît Dupont

Historique et bilan en matière de police communautaire au Québec

Pierre Brien

Bilan évolutif des relations entre policiers et citoyens au Québec et ailleurs dans le monde

Daniel Randall
Émile Perez
Normand Proulx
David Yansenne

Le renseignement policier et le citoyen

Jean-Paul Brodeur
Frédéric Lemieux
Gary McConnell
Martine Pattyn
Olivier Ribaux

Intensification de la réponse policière : la réappropriation du territoire par les forces de l'ordre

Fabian Jobard
Dominique Monjardet
Marc Parent

Qu'en est-il de la formation des policiers?

Suzanne Boucher
Nathalie Gaethofs
Madeleine Lupien
Johanne Blanchette
Ramona Morris
Émile Perez

Les citoyens producteurs de sécurité

Roger Lachance
Frédéric Ocqueteau
Sébastien Roché
Nicole Vincelette

Intensification de la réponse policière : le recours aux unités spécialisées

Denis Desroches
Denis Favier
Cécile Leclercq
Jean-Yves Poirier

Les cycles de l'intervention policière

Daniel Langlais
Christian Mouhanna
Jennifer Wood

Initiatives communautaires et grandes politiques uniformes : « Is small still beautiful? »

Anaïk Purenne
Maurice Richard
Yves Van de Vloet
David Yansenne

Le triangle direction policière - syndicats - citoyens

Denis Côté
Jean-Louis Loubet del Bayle
Michel Sarrazin

La police et la sécurité privée

Sylvain Ayotte
Bernard Colas
Michel Déry
Peter Manning

Consultation et mobilisation des citoyens

Serge Barbeau
Peter Grabosky
Danny Johnson
Sylvie Mantha

Communauté et usagers

Valérie Boussard
Marc Lorient
Fabrice Hamelin
Vincent Spenlehauer
Tom Williamson

Les dimensions cachées des communautés : constituantes et représentativité des acteurs de la société civile

Claude Carignan
Michelle Côté
Benoît Dupont
Yves Guay
Clifford Shearing

La collaboration entre les villes : une réponse concrète à la construction de collectivités plus sûres?

Serge Barbeau
Sophie Neuforge
Érik Santana

La sécurité : espace de partenariat, de négociation et de conflit

Marc Alain
Frédéric Diaz
François Facchini
Olivier Hassid
Franck Vindevogel

Séance plénière – perspectives d'avenir

Arlène Gaudreault
Paul Girard

ET QU'EN EST-IL DE LA FORMATION DES POLICIERS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC?

**Mesdames Suzanne Boucher et Rachel Boutin,
Direction du développement et de la formation, Sûreté du Québec**

Cet article permettra, dans un premier temps, de présenter un bref historique de l'arrivée de la police de proximité au sein de la Sûreté du Québec. Par la suite, deux phases seront décrites, soit l'implantation de la police communautaire, puis la consolidation du modèle de police de proximité. La conclusion présentera des éléments de prospective envisagés pour la police de proximité à la Sûreté du Québec.

Historique de la police de proximité à la Sûreté du Québec

La formation des policiers à l'approche de police de proximité ne date pas d'hier. Précisons tout de même que cette approche a d'abord été présentée aux patrouilleurs avant de l'être à l'ensemble du personnel de l'organisation.

C'est en 1987 que la Direction des relations communautaires a adopté une nouvelle philosophie d'intervention. En effet, c'était le début de l'approche communautaire, qui reconnaît l'importance de la participation active et soutenue de la communauté, dans toute sa diversité, comme étant un élément essentiel à l'accomplissement de la mission de la Sûreté du Québec.

Des obligations légales sont venues depuis encadrer l'implantation de la police de proximité, mais la Sûreté du Québec avait entamé le virage vers ce type de police bien avant le lancement de la politique ministérielle. En effet, plusieurs éléments sont venus favoriser l'émergence et l'implantation de la police de proximité à la Sûreté, dont la création des comités consultatifs (1989), l'arrivée de l'approche stratégique en résolution de problèmes (1991), les modifications à la fiscalité municipale (1992), les modifications à la Loi sur la police (1997) et finalement, le dépôt d'un projet de politique ministérielle sur la police communautaire (2000).

Phase I, 1988-1999 : vers une police communautaire

L'implantation du modèle et les premières formations

La formation des préposés aux activités de relations communautaires (PARC) a constitué le premier pas vers une police communautaire (1988-1995). Dans ce contexte, chaque poste a désigné un PARC pour jouer un rôle d'animateur de différentes activités de prévention, que ce soit une conférence dans une école au sujet de la drogue ou de l'alcool ou toute autre demande.

La première vague de formation a été offerte aux directeurs de poste de 1992 à 1993. Elle avait pour objectif de préparer ces derniers à leur nouveau rôle en relation avec l'avènement des comités consultatifs.

L'évolution de l'approche et de son application

L'expérience du modèle de police de proximité reposant sur les PARC a eu pour effet de susciter une réflexion. Celle-ci a mené à l'élaboration d'un modèle d'intervention différent.

Ainsi, l'objectif n'était plus de faire de la police de proximité, mais de faire en sorte que le modèle devienne simplement une façon d'exercer le travail de policier. À ce moment, le défi s'avérait beaucoup plus vaste et impliquait l'ensemble de l'organisation, à tous les niveaux. Tous devaient s'approprier cette philosophie pour l'appliquer dans leur travail. L'évolution de l'approche a eu beaucoup d'influence sur la formation à offrir. Ainsi, tous les membres policiers, et non seulement les patrouilleurs, ont été sensibilisés aux fondements de la police de proximité.

Révision de la formation de base pour les patrouilleurs et les gestionnaires

À la suite de la transformation du modèle, tous les patrouilleurs et leurs gestionnaires ont reçu une formation de base sur les cinq fondements de la police de proximité (présence policière, qualité du service aux citoyens, partenariat avec la population, consultation de la clientèle et approche stratégique en résolution de problèmes).

Des expériences pilotes ont eu lieu dans deux postes du district de l'Outaouais. Elles ont permis d'apporter les ajustements nécessaires avant que la formation de base soit donnée à l'ensemble des patrouilleurs et des gestionnaires.

Phase II, 2000-2004 : la consolidation du modèle de police de proximité

Pourquoi parler de consolidation du modèle de police de proximité? Rappelons tout d'abord que la politique ministérielle sur la police communautaire est entrée en vigueur en 2000. De plus, dès 2001, la Loi concernant l'organisation des services policiers modifiait la Loi sur la police et ouvrait la porte aux intégrations de services de police municipaux à la Sûreté du Québec.

C'est dans ce contexte que la Sûreté du Québec a entrepris de consolider le modèle de proximité par l'offre d'activités de formation à différentes clientèles.

Aux patrouilleurs

En 2001, une mise à jour de la formation de base a été donnée aux patrouilleurs dans un premier temps, puis à quelques unités spécialisées. Cette nouvelle formation reprenait les cinq fondements de la police de proximité en y associant les différentes tâches des policiers.

À la suite de cette nouvelle phase de formation, on a constaté que les principes de base étaient compris et acceptés par la majorité des patrouilleurs. Par contre, ces derniers manifestaient le besoin de compter sur des outils concrets pour faire face aux nouvelles tâches générées par l'approche de police de proximité. Les patrouilleurs mentionnaient, par exemple, le besoin de formation pour se préparer à donner des conférences, le besoin d'outils pour mieux utiliser l'approche stratégique de résolution de problèmes, afin de rendre leur travail plus visible sans pour autant qu'ils se retrouvent avec une surcharge de travail (planification, préparation, etc.).

Précisons qu'en ce qui concerne le maintien et le développement des compétences des patrouilleurs, parmi la formation qui leur est offerte annuellement, on compte un volet qui traite de la police de proximité. On y aborde les éléments suivants : l'élargissement du modèle aux interventions répressives, l'élaboration d'objectifs d'amélioration en fonction des réalités locales, l'utilisation des outils de la police de proximité (aide pour préparation aux rencontres de partenariat, de parrainage, etc.).

Aux unités spécialisées

Au début de la formation, les policiers des escouades spécialisées ne se gênaient pas pour dire : « ce n'est pas notre genre de distribuer des cahiers à colorier... ». Ce commentaire illustre bien leur perception de départ de la police de proximité.

Par contre, la formation sur les fondements de la police de proximité en relation avec leur travail leur a permis de valoriser leur contribution au modèle préconisé par la Sûreté du Québec. Par exemple, les policiers ont pris conscience de l'importance de leur partenariat avec la communauté à l'occasion de l'organisation de recherches de personnes portées disparues, de l'assistance à une MRC (municipalité régionale de comté), etc.

À la suite de l'intégration des policiers municipaux

Alors que la Sûreté du Québec intégrait un nombre important de policiers issus de services de police municipaux, il devenait impératif de faire connaître l'importance accordée à l'approche de police de proximité, de s'assurer d'utiliser un langage commun et de partager les outils conçus par l'organisation. Cette formation a été donnée au cours de l'année 2002.

Lors de la formation d'accueil des patrouilleurs

Bien que le concept de police de type communautaire fasse partie des programmes d'enseignement des établissements de formation, la Sûreté du Québec, dans son Programme d'accueil des patrouilleurs, a adapté sa formation à cette réalité. Ainsi, les recrues policières participent à une journée de formation où l'on traite des particularités de l'application de la police de proximité dans l'organisation, des outils utilisés et des programmes de prévention élaborés.

Aux gestionnaires

Une formation au plan d'activité régional et local (PARL) a été donnée à tous les gestionnaires à la surveillance du territoire. Les gestionnaires de 119 postes de police ont été touchés par cette formation. Le plan d'activité régional et local est un outil de gestion qui permet de planifier les priorités de chacun des postes et des districts en tenant compte du plan stratégique de la Sûreté du Québec et des priorités locales et régionales définies par les comités de sécurité publique. On y retrouve ainsi des activités de rapprochement avec la communauté. La formation au PARL visait à outiller un représentant par district pour qu'il enseigne les habiletés nécessaires à sa rédaction et à son suivi.

Prospective

Quelles sont les priorités et les pistes d'intervention prometteuses pour l'organisation ?

En ce qui a trait aux policiers patrouilleurs, on se rend compte que l'approche de police de proximité fait partie de leur quotidien. Ils ont eu accès à beaucoup de formation, et leur besoin actuel concerne la formation relative à des outils concrets.

En ce qui concerne les escouades spécialisées, la formation qui a été donnée aux unités d'urgence pourrait être adaptée aux enquêteurs. En effet, cette formation leur permettrait d'associer les fondements de la police de proximité à leur type de travail; on sait, par exemple, que les enquêteurs rencontrent des gens de la communauté pour récolter des renseignements.

Pour ce qui est des gestionnaires, la Sûreté du Québec est actuellement à revoir la formation offerte aux directeurs de poste de police. Une évaluation de leurs besoins de formation est en cours et permettra de poursuivre le développement des compétences liées à la police de proximité.

On prévoit donc un certain éventail de formations adaptées à la clientèle et correspondant au degré auquel les principes de police de proximité sont intégrés par chacune.

On peut dire que le défi que pose la formation à la police de proximité à la Sûreté du Québec repose sur le ralliement des unités spécialisées de toute l'organisation à ce modèle. En ce sens, la conviction des gestionnaires est déterminante pour le succès de la police de proximité.

UNE POLICE EN RÉSEAU POUR L'AVENIR

Jennifer Wood, Regulatory Institutions Network, Australian National University
Texte traduit par Benoît Dupont, Université de Montréal

Ce texte a pour objectif de montrer comment les «réseaux policiers», et plus généralement les «réseaux de sécurité», peuvent être imaginés, développés et déployés. Dans ce contexte, la police communautaire peut être comprise comme l'une des stratégies visant à constituer et à renforcer les réseaux de sécurité. Une telle approche est actuellement expérimentée par la police de l'État du Victoria, en Australie, où un nouveau modèle de coordination et de partage des savoirs, des capacités et des ressources de divers acteurs impliqués dans des secteurs liés à la sécurité est déployé. Ce projet, mené conjointement par l'Université nationale australienne et une organisation policière, tente de définir les caractéristiques des réseaux de sécurité sur un plan conceptuel, tout en produisant un savoir pratique quant aux meilleures façons de faire émerger et d'organiser de telles structures. Deux concepts, qu'il est utile de préciser, sous-tendent un projet de cette nature.

La gouvernance de la sécurité: Ce terme fait référence à la pluralité d'acteurs qui participent à la production de sécurité. Chaque acteur, qu'il appartienne au secteur public ou privé ou à la société civile (organisation non gouvernementale et organismes communautaires), contribue aux processus de prévention et de répression qui assurent la sécurité collective et individuelle par le moyen de différentes formes de savoirs ou d'expertises (tacite, professionnelle, locale, etc.), de capacités et de ressources humaines ou matérielles.

Les réseaux: À l'image de nombreux autres concepts, la notion de «réseau» est investie de significations variées selon les individus. Il existe par exemple de nombreux ouvrages sur les «réseaux sociaux» ou sur la «société en réseau». Certains auteurs ont également étudié les «réseaux de politiques publiques», que Rhodes définit comme un «ensemble d'organisations connectées entre elles par des formes variées de dépendance». Certains chercheurs ont également proposé le terme de «réseau opaque» pour désigner les comportements illicites de collaboration qui caractérisent les groupes terroristes ou les trafiquants de drogue. Dans la suite de cet article, le terme *réseau* désigne la structure sociale résultant d'actions conjointes dont le but est d'atteindre des résultats particuliers par la mise en relation de savoirs, de savoir-faire et de ressources variés.

Les réseaux existants

Dans le champ de la sécurité, le discours dominant place la police au centre des réseaux. L'objectif pour celle-ci est d'accroître ses connaissances, ses capacités et ses ressources en recrutant et en mobilisant des acteurs gouvernementaux, de la société civile ou encore du monde de l'entreprise afin d'atteindre des objectifs définis par elle-même et, plus généralement, par l'État. Il existe un éventail de mécanismes que les acteurs gouvernementaux peuvent déployer afin de constituer des réseaux de sécurité. L'un d'entre

eux est désigné sous le terme de *police par les tiers* (*third party policing*). Il fait référence aux leviers légaux que les corps policiers peuvent utiliser pour contraindre des tiers, qui ne sont ni les auteurs ni les bénéficiaires des comportements illégaux ciblés, à participer aux activités de prévention et de répression de ceux-ci. Outre la coercition, des formes variées de persuasion et d'incitation peuvent être employées pour établir des réseaux de gouvernance, à l'exemple de la police communautaire, où la police fait appel au sens civique des citoyens. Les gouvernements font également la promotion de l'engagement communautaire par l'intermédiaire des programmes de financement de la prévention.

Les institutions publiques ne sont bien entendu pas les seules à avoir recours à de telles méthodes d'engagement qui aboutissent à la constitution de réseaux de gouvernance indirects. Des recherches menées en criminologie et dans le champ de la régulation ont montré que plusieurs sociétés privées gouvernent par procuration en demandant à leurs clients de contribuer activement au maintien d'espaces sécuritaires de consommation.

Mon argument est dès lors le suivant: alors que nous sommes les témoins de nombreuses formes de gouvernance en réseau qui impliquent une pluralité d'acteurs publics et privés, nous continuons de penser que les réseaux de sécurité doivent être conçus et coordonnés par la police. Cela fait peser une très forte pression sur cette dernière, à qui on demande par ailleurs d'être plus efficace dans ses tâches traditionnelles et de faire un usage plus intensif du «savoir». Les exigences actuelles tendent à faire des policiers des acteurs omnipotents aussi habiles dans les activités d'application de la loi que dans celles liées au développement social, à l'aménagement urbain et à la prévention situationnelle ou à la résolution de conflits, ce qui fait appel à des compétences éclectiques. Cette vision centrée sur la police est-elle l'unique manière d'aborder la coordination des compétences et des ressources en matière de sécurité? La police doit-elle toujours constituer le noyau des réseaux de sécurité ou coordonner le fonctionnement de ces derniers? Exigeons-nous trop de la police et trop peu des autres acteurs sociaux? Une réponse très simple à toutes ces questions implique une certaine flexibilité en fonction des problèmes précis à résoudre ainsi que des forces et des faiblesses présentes au sein des réseaux existants et découlant de leurs manières de fonctionner.

Mon travail avec la Police du Victoria adopte comme hypothèse de départ que le fait d'attribuer systématiquement une place centrale à la police limite inutilement notre façon de concevoir les réseaux, de les créer et de les faire fonctionner. Il ne s'agit pas de suggérer ici que la police ne doit pas jouer un rôle important dans un certain nombre de réseaux de sécurité, mais au contraire que l'ampleur de son implication devrait être évaluée au cas par cas.

Le projet Police en réseau

Ce projet, mené conjointement avec la Police du Victoria, se déroulera sur une période de quatre ans et est financé par le Conseil de la recherche australien. Il se compose de sept modules qui reflètent les priorités policières, et qui comprennent notamment la sécurité des jeunes, la sécurité dans les transports en commun, la violence familiale, la récidive chez les agresseurs sexuels et la sécurité dans le quartier des affaires de Melbourne, la capitale de l'État. Chacun de ces modules est le sujet d'une étude micro-sociologique approfondie dans une zone géographique précise. Il s'agit là d'un travail en évolution constante, de sorte que la méthode systématique de recherche est élaborée et raffinée à mesure que les travaux avancent. Celle-ci est composée de quatre éléments clés, que j'exposerai par l'exemple du projet de recherche sur la sécurité des jeunes implanté à Wodonga.

La cartographie des réseaux existants

Nous ignorons encore bien des choses quant à la manière dont les groupes répondent collectivement aux problèmes auxquels ils font face. Afin de dessiner la carte des réseaux, nous devons répondre aux questions suivantes :

- Qui sont les acteurs qui contribuent à la sécurité des jeunes (par exemple la municipalité, les agences d'aide sociale, les services de soutien psychologique, les écoles, les églises, etc.)?
 - De quels savoirs disposent-ils (professionnel, tacite, local, etc.)?
 - De quelles compétences particulières sont-ils dotés (pouvoirs légaux, techniques de négociation, accès à des traitements, outils de relation d'aide, etc.)?
 - Quelles ressources sont à leur disposition (humaines, financières, politiques, symboliques, etc.)?
- Comment ces acteurs interagissent-ils?
 - Ont-ils formé des réseaux? Si oui, comment? Mettent-ils leurs savoirs ou leurs ressources en commun? Quels sont les résultats tangibles de leur collaboration?
- Peut-on déceler des réservoirs de savoirs ou de compétences qui sont sous-exploités ou négligés au sein des réseaux existants? Autrement dit, quelles sont les contributions qui sont valorisées, celles qui sont ignorées et celles qui ne sont pas reconnues à leur juste valeur?

L'évaluation des réseaux existants

Afin d'évaluer le fonctionnement des réseaux, les questions suivantes devraient être posées :

- Quelles sont les forces et les faiblesses de ces réseaux?

- Produisent-ils les résultats qu'ils se sont fixés? Si tel n'est pas le cas, pourquoi?
- Ces réseaux fonctionnent-ils de manière démocratique? Respectent-ils les normes minimales de justice procédurale et laissent-ils s'exprimer les opinions minoritaires?

Il est vital d'obtenir des réponses de l'ensemble des membres du réseau, mais aussi de ceux qui n'y participent pas. Dans le projet de Wodonga, par exemple, nous avons mené des groupes de discussion avec des adolescents de dix à douze ans afin de déterminer comment ils comprennent la notion de sécurité dans leur vie quotidienne (dans leur foyer, à l'école et dans les espaces publics). En abandonnant nos idées préconçues, nous avons découvert que les questions de sécurité sont souvent étroitement associées à des problèmes plus généraux de bien-être et d'estime de soi en relation avec des sujets comme l'automutilation, la sexualité et l'intimidation.

Construire et tester un nouveau modèle de mise en réseau

Cette évaluation devrait nous conduire à déterminer les caractéristiques d'un modèle idéal de réseau de sécurité. Dans le cas de Wodonga, le modèle qui émerge envisage de confier un rôle de pilotage à la municipalité, et met l'accent sur les savoirs et les capacités des jeunes eux-mêmes, qui forment le noyau du réseau. Cela implique que le rôle joué par la police soit moins axé sur la coordination que sur la mise à disposition d'un soutien institutionnel en fonction des besoins manifestés.

Diffuser le modèle

Nous favorisons une approche taillée sur mesure de diffusion du modèle. Cela signifie que les ingrédients de la réussite à Wodonga ne seront pas exactement transférables dans un contexte en apparence similaire. D'autres aspects seraient par exemple nécessaires si le modèle devait s'appliquer à des enfants et à des adolescents plus à risques, comme ceux en situation de décrochage scolaire.

Les réseaux de policiers et d'universitaires

En guise de conclusion, j'aimerais souligner l'aspect innovant de ce partenariat entre un corps policier et une université. Le modèle qui s'en dégage se distingue en plusieurs aspects des recherches plus traditionnelles. Ce partenariat est lui-même basé sur un modèle de collaboration en réseau et une reconnaissance mutuelle des savoirs et des compétences propres à chacune des deux institutions. La police est partie prenante au processus de choix des sujets de recherche, des questions de recherche et de la conception de la méthode et du modèle d'intervention qui en découlera. Les universitaires ne constituent pas une élite du savoir. Ils doivent au contraire joindre leurs forces à celles des policiers afin d'élaborer conjointement des savoirs théoriques et pratiques.

Événements

Le **Symposium national sur la sécurité des aînés**, se fera sous le thème «**Vieillir en sécurité... à quelles conditions?**».

Les sujets suivants seront abordés: Vivre bien intégré dans sa communauté; habiter un milieu de vie sécuritaire; mettre à l'abri son épargne et son patrimoine.

Ce symposium se tiendra les 24 et 25 octobre 2007 (lieu à déterminer) pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site du Centre de ressources en soins infirmiers à l'adresse suivante: <http://www.infiressources.ca> et rendez-vous dans la section événements.

Site Internet intéressant

Si vous êtes intéressé par divers outils de prévention et de diagnostics utiles à la promotion de la sécurité et à prévention de la criminalité, consultez le site Internet du Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité (CRPSPC) à l'adresse suivante :

<http://www.crpssc.qc.ca/default.asp?fichier=accueil.htm>

Le **Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité (CRPSPC)** a été conçu dans le but de soutenir les collectivités locales qui cherchent à promouvoir la sécurité et à prévenir la criminalité sur leur territoire. On trouve sur son site Internet, divers documents et outils (recueils de meilleures pratiques, outils de formation, de diagnostic, d'intervention et d'évaluation, documents d'orientation, etc.). Diverses problématiques sont abordées telles l'intimidation et le taxage, la prostitution juvénile, les gangs de rue, la violence envers les personnes âgées, etc. Le CRPSPC est parrainé par l'Institut national de santé publique du Québec, le ministère de la Sécurité publique du Québec ainsi que le Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

**C'est du 24 au 26 septembre 2007,
à Madison au Wisconsin, qu'aura lieu
la 18^e problem-oriented policing conference,**

organisée conjointement par le Center for problem-oriented policing, the Office of community oriented policing services et le Madison, Wisconsin police department. Cette conférence traite principalement de résolution de problème et dévoile les gagnants du prix Herman Goldstein. Pour plus de renseignements: www.popcenter.org/about-conference-07.htm.

**La Semaine de la prévention de la criminalité
se tiendra du 4 au 10 novembre 2007**

Sous le thème, Je choisis un bon gang, nous vous invitons dès maintenant à planifier et à organiser des activités de prévention, en collaboration avec vos partenaires. L'affiche de la Semaine sera disponible au début de l'automne.

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE Numéro 29

À quoi s'attendre pour la prochaine publication?

Dans le prochain numéro d'*Intersection*, nous présenterons un bilan du séminaire 2006, présenté à Saint-Jean-sur-Richelieu et réalisé conjointement avec le ministère de la Sécurité publique.